

AVIS DE COURSE VOILE RADIOCOMMANDEE 2021-2024

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

CHAMPIONNAT VRC CLASSE M et IOM CLUB DE VOILE DE NANTUA 5A – 15 MAI 2022 - NANTUA

1 REGLES

L'épreuve sera régie par :

1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe E

1.2 **N/A**

1.3 les règlements fédéraux,

1.4 le système de course HMS en vigueur,

1.5 le cas échéant, l'addendum Q

1.6 le cas échéant, le SYRNIN.

1.7 **N/A**

1.8 Règles modifiées :

1.8.1 La RCV E2.1(c) est supprimée

1.8.2 La RCV E8.G1.3 est modifiée comme suit dans les instructions de course : « Quand le numéro de voile est dans la fourchette « 00 » à « 09 », l'initiale « 0 » pourra être supprimée et le chiffre restant devra être positionné de façon à laisser un espace pour à la fois un préfixe et un suffixe ».

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse **N/A**

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) série(s) **CLASSE M et IOM**

4.2 Les concurrents admissibles – membres de l'association de classe correspondante – peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant au plus tard le **6 MAI** à kay.spirito@wanadoo.fr. Les frais d'inscription seront à régler sur place.

4.3 a) Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition

-ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

- le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.

b) Les concurrents n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doivent présenter au moment de l'inscription :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F., du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
- c) une autorisation parentale pour les mineurs

5. DROITS A PAYER

5.1 Les droits requis sont les suivants : **8 €**.

6. REPARTITION DES FLOTTES : N/A

7 PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux *[doivent] [peuvent être tenus]* d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. *Voir le Code de Publicité World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile. Inclure d'autres informations applicables liées à la publicité.*

8. PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

DIMANCHE 15 MAI de 9H à 10H.

8.2 Identification du matériel utilisé pendant l'épreuve et contrôle :

[Jour et date] de [h] à [h].

8.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire) :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
15/05/2022	10H30	flottes à suivre

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16H30**.

9. SYSTEME DE PENALITE

[L'addendum Q « Arbitrage direct des courses en flotte de voile radiocommandée » s'appliquera.]

10. CLASSEMENT

10.1 3 courses devront être validées pour valider la compétition.

10.2 Courses retirées

Quand le total des points est calculé pour chaque bateau, ses plus mauvais résultats seront retirés comme suit :

A partir de 4 courses validées	1 retiré
A partir de 8 courses validées	2 retirés
A partir de 16 courses validées	3 retirés
A partir de 24 courses validées	4 retirés

Et ainsi de suite pour chaque tranche de 8 courses supplémentaires validées

11. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : néant

13 PROTECTION DES DONNÉES

13.1 **Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : bernard.spirito@gmail.com

Afin de faciliter l'organisation de cette épreuve, veuillez nous faire parvenir les renseignements ci-dessous AU PLUS TARD le 6 MAI 2022.

NOM :.....**Prénom**:.....

Courriel :.....**Téléphone**:.....

Club:.....**Licence n°**

Coque n°.....**Fréquences FM**.....